

1100604001

DATE DEPOT : 2011-01-21

NUMERO DE DEPOT : 2011R006451

N° GESTION : 2002B09516

N° SIREN : 442256145

DENOMINATION : 55 RUE SAINTE-ANNE

ADRESSE : 4 SQUA EDOUARD VII 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/01

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
CHANGEMENT DE PRESIDENT
NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

02159516

55 RUE SAINTE-ANNE
Société par actions simplifiée au capital variable
Siège social : 4 square Edouard VII – 75009 Paris
RCS PARIS 442 256 145

GTC DE PARIS

I M R

21 JAN. 2011

6451 N° Dépôt

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

VBEN DATE DU 1 DÉCEMBRE 2010: MSC2 - 06
06

La société IVG Institutional Funds GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est à 65189 Wiesbaden (Allemagne), Wettinerstrasse 3, immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Wiesbaden (Allemagne) sous le numéro HRB 3043, représentée par Messieurs Bernhard Berg et Ferdinand von Sydow, associé unique (l'« Associé Unique ») de la société 55 RUE SAINTE-ANNE, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 4 square Edouard VII à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 442 256 145 (la « Société ») a pris les décisions portant sur le remplacement du Président démissionnaire et la nomination de trois directeurs généraux.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, a été préalablement avisé des présentes.

RAPPEL PRÉALABLE

L'Associé Unique souhaite, dans un souci de simplification de la Société, instituer plusieurs directeurs généraux et leur conférer le même pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers que celui attribué au Président.

L'Associé Unique souhaite par ailleurs modifier les statuts de la société afin de les conformer à la loi allemande sur les sociétés d'investissement (la *Investmentgesetz*).

Monsieur Petrus Le Loux a en outre informé la Société par courrier remis en mains propres, ce jour, dont copie a été remise à l'Associé Unique, de sa décision de démissionner de son mandat de Président de la Société, à compter des présentes décisions.

A cet effet, l'Associé Unique envisage de i) prendre acte de la démission de Monsieur Petrus Le Loux en sa qualité de Président, et ii) remplacer le Président démissionnaire par Monsieur Philipp Petersen.

Suite à la nomination de ce nouveau Président, et sur proposition de ce dernier, l'Associé Unique souhaite, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, nommer les 3 directeurs généraux suivants :

- Madame Dorothee Nagel,
- Madame Marina Pohlmann,

- Monsieur Ralph Petersdorff.

COMPTE TENU DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, L'ASSOCIÉ UNIQUE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique,

décide d'instituer des directeurs généraux délégués et de leur conférer le même pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers que celui attribué au Président et aux Directeurs Généraux,

décide en conséquence de modifier les articles 12 et 13 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Article 12 : Directeur général

12.1. Nomination et révocation

Sur proposition du président, les associés peuvent nommer un ou plusieurs directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, personnes physiques, par décision adoptée à la majorité simple.

12.2. Durée des fonctions

La durée de leurs mandats sont fixées par les associés en accord avec le président.

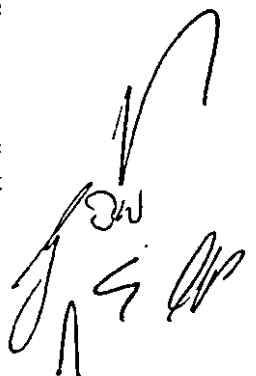
Le ou les directeurs généraux et directeurs généraux délégués peuvent être révoqués à tout moment par les associés par une décision à la majorité simple.

En cas de décès, démission ou empêchement du président, le directeur général en fonction exerce ses fonctions et pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

12.3. Pouvoirs

Le ou les directeurs généraux et directeurs généraux délégués représentent la société à l'égard des tiers. Il sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux associés. Toutefois, toute décision du ou des directeurs généraux et directeurs généraux délégués ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du président, d'un autre directeur général ou d'un autre fondé de pouvoir.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du ou des directeurs généraux et directeurs généraux délégués qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'*Investmentgesetz*, il ne pourra être disposé des éléments composant le patrimoine de la société qu'après l'agrément de la banque de dépôt en Allemagne.

Article 13 : Rémunération du président et du ou des directeurs généraux ou directeurs généraux délégués

La rémunération du président et du ou des directeurs généraux ou directeurs généraux délégués sont fixées par les associés par une décision adoptée à la majorité simple au terme de chaque exercice social. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique,

décide de mettre les statuts en conformité avec la loi allemande sur les société d'investissement (la *Investmentgesetz*),

adopte en conséquence de l'adoption de la précédente décision, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

TROISIÈME DÉCISION

Démission de Monsieur Petrus Le Loux, en qualité de Président

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Petrus Le Loux de son mandat de Président.

La démission de Monsieur Petrus Le Loux a été préalablement notifiée à la Société par lettre.

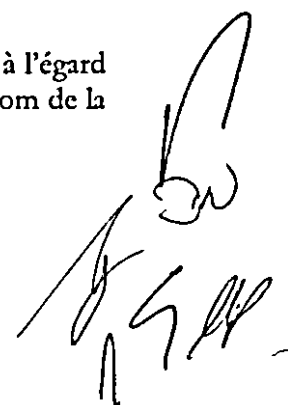
QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Philipp Petersen, en qualité de Président

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Petrus Le Loux, à compter de ce jour, Monsieur Philipp Petersen, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Philipp Petersen accepte ces fonctions et indique qu'il n'exerce aucune fonction, ni n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société, le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.



CINQUIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Dorothee Nagel en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12.1 des statuts, à compter de ce jour, Madame Dorothee Nagel, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Dorothee Nagel, en sa qualité de Directeur Général, sera chargée d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président, d'un autre Directeur Général ou d'un autre fondé de pouvoir.

SIXIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Marina Pohlmann en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12.1 des statuts, à compter de ce jour, Madame Marina Pohlmann, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Marina Pohlmann, en sa qualité de Directeur Général, sera chargée d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président, d'un autre Directeur Général ou d'un autre fondé de pouvoir.

SEPTIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Ralph Petersdorff en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12.1 des statuts, à compter de ce jour, Monsieur Ralph Petersdorff, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Ralph Petersdorff, en sa qualité de Directeur Général, sera chargée d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président, d'un autre Directeur Général ou d'un autre fondé de pouvoir.

HUITIÈME DÉCISION

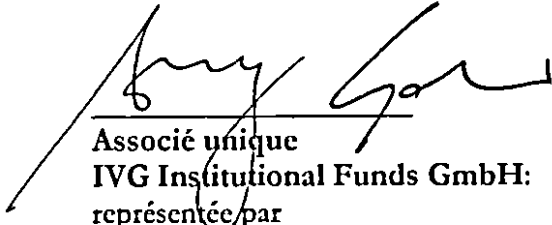
Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales requises.

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Président de séance.

En quatre (4) exemplaires originaux (dont un pour l'Associé Unique, un pour la Société et deux pour le dépôt au greffe).



Associé unique
IVG Institutional Funds GmbH:
représentée par
Messieurs Bernhard Berg et Ferdinand von Sydow



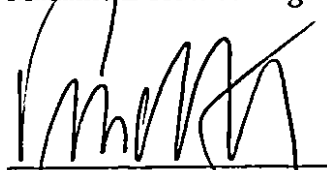
Président
Philipp Petersen¹



Directeur Général
Madame Dorothee Nagel²



Directeur Général
Madame Marina Pohlmann³



Directeur Général
Monsieur Ralph Petersdorff⁴

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

³ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».